

LOUZAC

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION LOCALE

SAINT ANDRÉ

FEVRIER 2026

N° 364

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

L'année 2026 a commencé sur les chapeaux de roue pour la Mairie ; mais pas de la meilleure façon.

En effet notre secrétariat est tenu par deux fonctionnaires territoriales, l'une à 35 H/semaine et l'autre à 20 H/semaine. Malheureusement **une chute accidentelle a immobilisé la secrétaire présente habituellement toute la semaine**. Et croyez-moi le premier trimestre de l'année n'est pas celui où il y a le moins de travail. Car entre le bilan comptable 2025 et la préparation du budget 2026, les diverses tâches liées à l'urbanisme, l'état-civil, les cimetières, la gestion des cantine et garderie scolaires, le paiement des factures et les encaissements, la vie administrative est en effet loin d'être un long fleuve tranquille. Si on ajoute à cela la préparation des élections municipales de mars, les missions à remplir sont importantes et doivent respecter des délais précis.

Et comme les règles en collectivité ne sont pas forcément les mêmes qu'en entreprise privée et que les logiciels sont très spécifiques, le remplacement du personnel titulaire n'est pas toujours évident à assurer. **En conséquence l'ouverture de la mairie au public sera perturbée pour encore quelques semaines**. En fonction de la présence des agents et de mes permanences, les jours et horaires d'ouverture seront revus chaque semaine. Par contre pas de changement pour le jeudi : le secrétariat est toujours fermé au public.

Vous disposerez de l'information quant aux ouvertures soit par affichage hebdomadaire (porche de la Mairie) **soit sur les réseaux sociaux communaux** (Intramuros, Facebook). Et tout est mis en oeuvre pour réduire au maximum les perturbations générées et ainsi assurer au mieux le service public.

Alors soyez indulgents si un jour vous trouvez porte close, ce n'est pas de la mauvaise volonté mais uniquement l'impossibilité matérielle de faire autrement.

Lilian JOUSSON

REPAS DES SENIORS

Le traditionnel repas des seniors résidents sur la Commune est fixé au **samedi 21 février**. **Les invitations individuelles sont distribuées avec cette Lettre mensuelle**.

Tout habitant de LOUZAC SAINT ANDRE âgé de 60 ans et plus qui ne l'aurait pas reçue doit se signaler au secrétariat de la Mairie.

En effet, si un nouvel arrivant ne s'est pas présenté à la Mairie ou ne s'est pas inscrit sur les listes électorales il ne peut être connu des services municipaux.

DÉPÔT DE PAIN

Désormais le commerce local, l'Eclipse, outre le tabac, la Française des Jeux, la Charente Libre et la possibilité de retirer des espèces, propose quotidiennement la **vente de pains et viennoiseries**. Un service de plus en attendant les suivants.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 02 février
- lundi 16 février
- lundi 02 mars

GALETTE DES ROIS

Le Comité d'animation local afin de fêter la nouvelle année organise un moment de convivialité autour de la **galette des rois le jeudi 29 janvier à 19 H** à la Mairie.

C'est ouvert aux habitants de LOUZAC SAINT ANDRÉ.

LISTE ELECTORALE

Toute personne souhaitant voter sur la commune pour les élections municipales des 15 et 22 mars prochains et qui ne serait pas encore inscrite sur la liste électorale peut s'inscrire en se présentant à la mairie jusqu'au 06 février aux horaires d'ouverture du secrétariat, munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

A noter que les inscriptions en lignes sont arrêtées dès le 04 février.

GENDARMERIE

Les prochaines permanences de la brigade mobile dont dépend LOUZAC SAINT ANDRÉ sont prévues, de 9 H à 12 H à la mairie les mercredis :

- 11 février
- 25 février

AGENDA

COMITÉ D'ANIMATION

Jeudi 29 janvier 19 H
Galette des rois à la Mairie offerte aux habitants de LOUZAC SAINT ANDRÉ

THÉÂTRE

Vendredi 30 janvier 20 H 30
Représentation à CHANIER (salle des fêtes)
Réservations : ☎ 05 46 91 12 70

Samedi 31 janvier 20 H 30
Représentation à LINARS (salle Gimenez)
Réservations : ☎ 06 58 75 45 57

DON DU SANG

Lundi 02 février
Collecte à CHATEAUBERNARD (salle Sainte-Thérèse, 47 avenue de Barbezies) de 8 H 30 à 12 H

CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Lundi 02 février 14 H
Permanence à la mairie
Contact : Michèle LADIK (☎ 06.11.72.08.90)

THÉÂTRE

Vendredi 06 février **COMPLET**
Représentation à CHATEAUBERNARD
Samedi 14 février 14 H 30 & 20 H 30
Représentation au Théâtre de COGNAC
Réservations : ☎ 06 58 75 45 57

SÉNIORS

Samedi 21 février 12 H 30
Traditionnel repas servi à l'école

THÉÂTRE

Samedi 28 février 20 H 30
Représentation à CHATEAUNEUF (salle des fêtes)
Réservations : ☎ 06 58 75 45 57
Samedi 07 mars 14 H 30 & 20 H 30
Représentations à SAINT JEAN D'ANGELY (salle Eden)
Réservations : ☎ 06 04 49 15 68

AMICALE LOISIRS LOUZACAIS

Lors de son Assemblée Générale du 20 janvier, l'association a reconduit son Bureau à l'identique.

RECENSEMENT DES JEUNES

Trop de jeunes filles et garçons atteignant leurs 16 ans ne pensent pas à faire les démarches pour le recensement militaire.

Cette démarche est essentielle car elle détermine la convocation à la journée citoyenne mais surtout l'attestation fournie sert pour passer le permis de conduire, les diplômes scolaires, etc...

Si ce n'est pas déjà fait, merci de vous rapprocher du secrétariat de la Mairie ; cela ne prend que quelques minutes.

TRAVAUX

Compte tenu de travaux sur la **RD 79** (route de La Croix Fringuant à Chez les Rois), **la circulation sera alternée le mercredi 04 février par des feux de chantier à décompte**. Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise des travaux et **la vitesse sera limitée à 50 km/h**.

TÉLÉPHONIE : FIN DU CUIVRE

Vous pouvez être contactés par des sociétés commerciales pour vous proposer le raccordement à la fibre afin d'anticiper la fin du réseau cuivre et donc la fin de la téléphonie traditionnelle.

Sachez que la Commune de **LOUZAC SAINT ANDRÉ ne sera pas concernée par la disparition des fils du téléphone en cuivre avant deux ans**. En conséquence votre installation habituelle est encore opérationnelle.

DEMANDES D'URBANISME

Pour **déposer une demande d'urbanisme** (permis de construire, déclaration préalable, autorisation de travaux, permis d'aménager, etc...) il y a deux possibilités.

La première est le **dépôt en Mairie**. Après enregistrement, le dossier papier est déposé au service instructeur de la demande (Grand Cognac). Celui-ci traite la demande en fonction du droit applicable, notamment le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et établit l'arrêté soumis à la signature du Maire.

La seconde est un **dépôt en ligne**, c'est-à-dire dématérialisé, auprès d'un guichet unique. Pour ce faire il faut aller sur le site internet grand-cognac.fr (puis sur vivre-et-participer/urbanisme/l'instruction-du-droit-des-sols). Le pétitionnaire peut alors suivre en temps réel le traitement de son dossier.

CONTENEURS A VERRE

Cela paraît évident pour la plupart mais malheureusement pas encore pour tous. En effet **trop souvent on constate des dépôts sauvages de verre au pied des conteneurs et non à l'intérieur !**

DESTRUCTION DE VÉGÉTAUX

Il est souvent demandé en Mairie, par des particuliers, une autorisation pour faire brûler les tailles de végétaux d'agrément.

Un arrêté du Préfet de la Charente interdit tout type de feu à l'exception de très rares dérogations pour les professionnels. Cela ne peut concerner notamment que des ceps de vigne et des végétaux malades.

Et les professionnels sont soumis à l'obligation de faire une déclaration en Mairie ; même pour eux l'autorisation n'est donc pas automatique.